



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2024 700

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**DEVELOPPEMENT DU SCHEMA INFORMATIQUE**

**FOURNITURE D'UNE SOLUTION DE PREPARATION BUDGETAIRE COLLABORATIVE -  
SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE**

Considérant que la Direction des finances de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane a besoin d'acquérir une solution de préparation budgétaire collaborative,

Considérant que la société Manty Data Europe, ayant son siège social à Paris (75013), 198 Avenue de France, dispose de toutes les compétences nécessaires pour assurer ce besoin,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il y a lieu de signer un bon de commande pour un montant de 19 000 € HT et pour une durée de 1 an à compter de la mise en service,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un bon de commande pour la fourniture d'une solution de préparation budgétaire collaborative, avec la société Manty Data Europe, ayant son siège social à Paris (75013) 198 Avenue de France pour un montant de 19 000 € HT et pour une durée de 1 an à compter de la mise en service.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **24 SEP. 2024**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **27 SEP. 2024**

Et de la publication le : **27 SEP. 2024**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,

Par délégation du Président  
Conseiller délégué,



DEPAE W Didier



DEPAE W Didier